

Association des Auteurs  
Éditeurs Réunis

contact-ecrituriales@orange.fr  
<http://ecrituriales.com/>



## FICHE ADHESION

Date :

M<sup>me</sup>  M<sup>r</sup> Prénom :

Nom :

Photo

Date naissance :

Adresse :

-

Tél. :

Portable :

Courriel :

(obligatoire ou nom adhérent relais)

Site Internet :

Indiquer les motivations qui vous incitent à rejoindre l'Association, ainsi que toute information qui vous semble intéressante (Personnes que vous connaissez au sein de l'association - Compétences particulières - Ce que vous aimez, vos passions - Des ouvrages que vous avez déjà publiés - etc).

Dans l'association, ceux qui souhaitent publier leurs ouvrages sont auto éditeurs. Ils doivent donc savoir les mettre en forme et les diffuser ou apprendre à le faire. L'objectif d'écrituriales est pour cela l'entraide et le partage de moyens. Indiquez où vous en êtes et quelles sont vos intentions lorsque vous saurez le faire : Oui/Non/Aider (**le moment venu**).

- ❖ Mettre en forme mon ouvrage, d'autres :
- ❖ Aider des adhérents pour leur mise en forme :
- ❖ Participer au Comité de lecture :
- ❖ Participer à la gestion et à l'animation de l'association :
- ❖ Communiquer des adresses courriel (Lettre Info) : 100      500      plus
- ❖ Aider à la gestion des adresses courriel (compétence Excel) :
- ❖ Participer à la diffusion d'ouvrages d'adhérents :
- ❖ Transmettre régulièrement des informations pour alimenter mes pages personnelles sur le Site :
- ❖ Autre (préciser) :

Avis 1

Oui Non

Avis 2

Oui Non

Avis 3

Oui Non

Adressez votre demande à l'association

Par courriel : [contact-ecrituriales@orange.fr](mailto:contact-ecrituriales@orange.fr)

M Louis Boisson 37 rue des Mésanges,

Par courrier *écrituriales* - Association des Auteurs Éditeurs Réunis - (Montigné) 49230 Sévremoine

## La fiche adhésion

C'est le document par lequel le postulant va exprimer ses motivations pour rejoindre l'association et la façon dont il envisage de participer à la vie de l'association. Ce document sera examiné par trois responsables de l'association, membres du Comité d'administration (en cas d'empêchement l'un ou l'autre peut déléguer cette responsabilité à un autre membre de l'association, sous réserve d'accord de la présidente ou du vice-président).

Le postulant est accepté s'il obtient deux avis favorables sur trois. Les informations qu'il a données quant à ses motivations et ses participations envisageables l'engagent moralement vis-à-vis de l'association. Son adhésion est effective lorsque le règlement de l'association signé par lui-même et le règlement de sa cotisation auront été reçus par l'association. Un reçu lui est alors adressé avec le mot de passe donnant accès à l'espace Membres.

Pour des raisons pratiques, le postulant peut adresser à l'association les trois documents en même temps (fiche adhésion, règlement signé, chèque de cotisation). En cas de refus, le chèque ne sera pas encaissé et sera détruit.

Nota : notre dispersion géographique et la quantité d'informations que nous avons à nous transmettre les uns les autres nécessitent l'utilisation de courriels. C'est une condition indispensable pour adhérer à l'association. Cette règle sera appliquée systématiquement, sauf si le postulant trouve au sein de l'association un adhérent qui acceptera d'être son relais pour toutes les informations le concernant, qu'elles lui soient adressées ou qu'il les adresse lui-même à l'association ou à d'autres adhérents. Le nom de l'adhérent relais et son adresse courriel devront être portés sur la fiche adhésion. L'adhérent relais devra confirmer son accord, par écrit, à l'association.

En même temps que sa demande d'adhésion, le postulant devra adresser à l'association, par courriel, une photo, récente, permettant de l'identifier, sous format JPEG.

### **Modification proposée du Règlement :**

#### ***2.1 - Cotisations.***

Les demandes d'adhésion se font en remplissant la fiche d'adhésion fournie par l'association.

Les nouveaux adhérents sont **agréés par le Conseil d'Administration** à la majorité des voix. En cas de non-acceptation d'une demande d'adhésion, le Conseil d'Administration n'a pas obligation d'en donner une justification.

Remplacé par :

#### ***2.1 - Cotisations.***

Les demandes d'adhésion se font en remplissant la fiche d'adhésion fournie par l'association.

Les nouveaux adhérents sont **agréés par trois membres du Conseil d'Administration** à la majorité des voix. En cas de non-acceptation d'une demande d'adhésion, le Conseil d'Administration n'a pas obligation d'en donner une justification.